

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2015

Épreuve de philosophie

SERIE S

| | |
|------------------|-----------------|
| Durée : 4 heures | Coefficient : 3 |
|------------------|-----------------|

L'usage des calculatrices est interdit.

LE CANDIDAT DOIT TRAITER L'UN DES TROIS SUJETS SUIVANTS AU CHOIX.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 2 pages, numérotées de 1/2 à 2/2.

Sujet n°1

Tout travail est-il pénible ?

Sujet n°2

Faut-il chercher à démontrer ses opinions ?

Sujet n°3

Expliquer le texte suivant :

Une action n'est pas morale seulement en elle-même et dans sa singularité ; elle l'est aussi par son insertion et par la place qu'elle occupe dans l'ensemble d'une conduite ; elle est un élément et un aspect de cette conduite, et elle marque une étape dans sa durée, un progrès éventuel dans sa continuité. Une action morale tend à son propre accomplissement ; mais en outre elle vise, à travers celui-ci, à la constitution d'une conduite morale qui mène l'individu non pas simplement à des actions toujours conformes à des valeurs et à des règles, mais aussi à un certain mode d'être, caractéristique du sujet moral. Et sur ce point, il y a bien des différences possibles : la fidélité conjugale peut relever d'une conduite morale qui achemine vers une maîtrise de soi de plus en plus complète ; elle peut être une conduite morale qui manifeste un détachement soudain et radical à l'égard du monde ; elle peut tendre à une tranquillité parfaite de l'âme, à une insensibilité totale aux agitations des passions, ou à une purification qui assure le salut après la mort, et l'immortalité bienheureuse.

En somme, une action pour être dite « morale » ne doit pas se réduire à un acte ou à une série d'actes conformes à une règle, une loi ou une valeur. Toute action morale, c'est vrai, comporte un rapport au réel où elle s'effectue et un rapport au code auquel elle se réfère ; mais elle implique aussi un certain rapport à soi ; celui-ci n'est pas simplement « conscience de soi », mais constitution de soi comme « sujet moral », dans laquelle l'individu circonscrit la part de lui-même qui constitue l'objet de cette pratique morale, définit sa position par rapport au précepte qu'il suit, se fixe un certain mode d'être qui vaudra comme accomplissement moral de lui-même ; et, pour ce faire, il agit sur lui-même, entreprend de se connaître, se contrôle, s'éprouve, se perfectionne, se transforme. Il n'y a pas d'action morale particulière qui ne se réfère à l'unité d'une conduite morale ; pas de conduite morale qui n'appelle la constitution de soi-même comme sujet moral ; et pas de constitution du sujet moral sans des « modes de subjectivation »¹ et sans une « ascétique »² ou des « pratiques de soi » qui les appuient.

Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité. L'usage des plaisirs* (1984)

¹ Les voies et les manières permettant de devenir un sujet.

² Un exercice, un travail que l'on effectue sur soi-même.

La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question.